



PROTCOLE MENUES PAILLES

Version 16 juillet 2008

Etape 1 : Pré-observation du « salissement » des parcelles et pré-sélection des parcelles retenues pour les essais

Réalisation : deuxième quinzaine de juin, en lien avec les 3 agriculteurs concernés et les conseillers en place (à voir avec les agriculteurs).

Pour cette première étape, **l'idée est de quantifier et qualifier les mauvaises herbes en place**, afin de connaître l'état initial « t₀ » des parcelles.

2 ou 3 parcelles maximum par agriculteurs devront être sélectionnées (soit 9 parcelles d'essais au total), celles-ci devant être plus ou moins sales (1 très sale et 1 peu sale au minimum). Les parcelles retenues devront également être relativement homogènes en termes de « salissement ». Vu la connaissance nécessaire du terrain pour cette première étape, il est donc très important que le stagiaire soit appuyé par des personnes du terrain, l'agriculteur en premier lieu. Pour cela, la société THIERART devra continuer à sensibiliser, comme convenu, les agriculteurs sur ces essais, avant même l'arrivée du stagiaire.

Les principales cultures à prendre en compte dans ces essais, et ce de manière prioritaire dans le cadre du travail du stagiaire (dans limite et efficacité maximale recherchée) sont **blé, orge/escourgeon, colza**. Une fois les parcelles sélectionnées chez chaque agriculteur, celles-ci devront être qualifiées de la manière suivante :

- Nature des adventices en présence ;
- Nombre d'adventices au m² (et pourcentage des principales adventices en présence);
- Prises de photos représentatives des parcelles d'essais;
- Repérage et positionnement géographique précis de ces parcelles;
- Estimation des adventices ayant égrené.

Etape 2 : Essais pendant la moisson

Réalisation : pendant la moisson

Equipement nécessaire du côté de l'agriculteur et de la société THIERART : 1 moissonneuse batteuse équipée et une moissonneuse batteuse non-équipée pour passer le même jour sur les parcelles présélectionnées (voir étape 1).

Calendrier : nécessité d'étaler dans le temps les essais chez les 3 agriculteurs ; à caler à l'avance avec eux (au moment de l'étape 1).

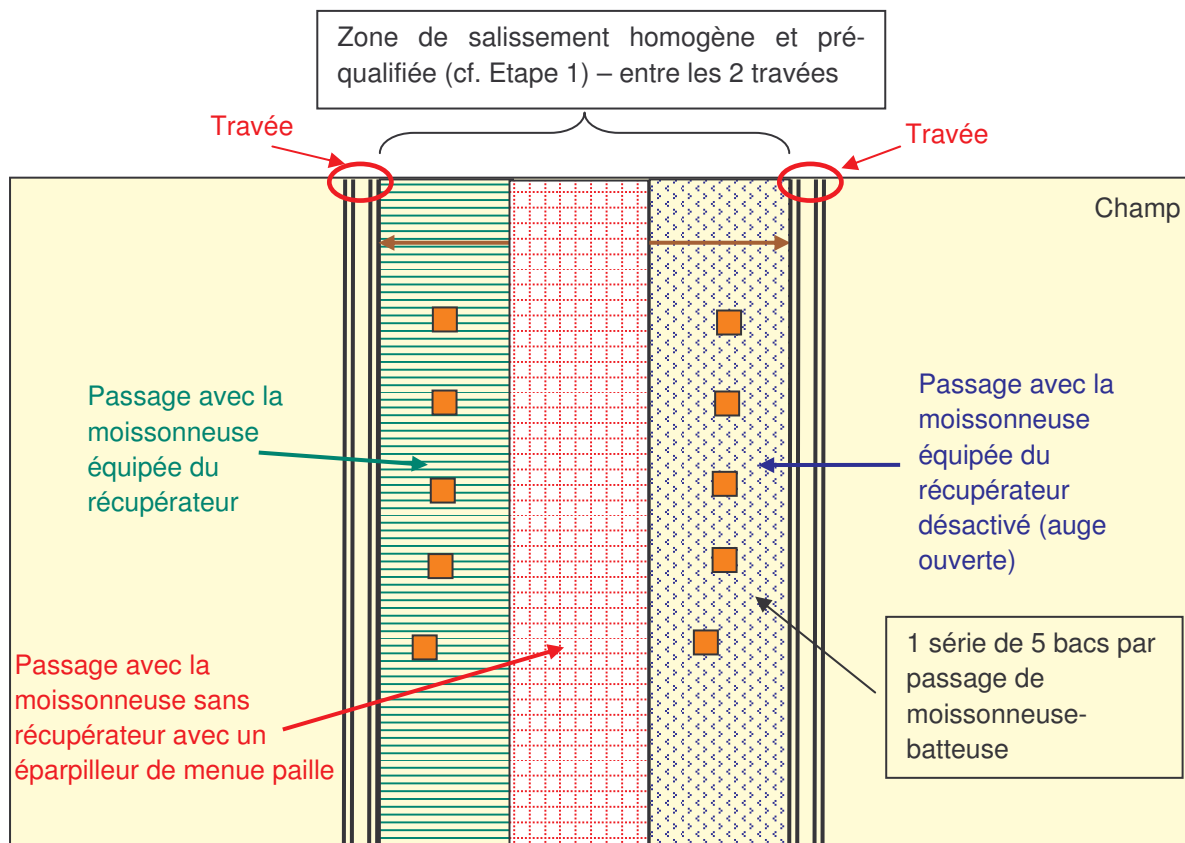
L'idée pour ce protocole est de vérifier la récupération en elles-mêmes des menues pailles, à l'aide de bacs installés tout au long du passage des 2 moissonneuses-batteuses sur les parcelles d'essais.

Le matériel recommandé est d'utiliser des bacs de 50 cm x 50 cm x 8 cm de hauteur.

L'installation doit se faire au ras du sol, et donc, à l'endroit du bac, les épis doivent être coupés à la base pour pouvoir poser au mieux les bacs au sol et ne pas gêner le passage des moissonneuses-batteuses.

La hauteur de coupe de chacune des 2 machines devra être la même.

9 bacs par zone testée devront être mis en place selon le schéma suivant :



Au total, 10 bacs seront installés par parcelle testée: 5 bacs sur la zone avec récupérateur et 5 bacs sur la zone sans récupérateur. Les 5 bacs correspondent à 5 séries de 1 bac disposé le long du passage de la moissonneuse. Les bacs seront disposés au sol à l'endroit correspondant au centre de la coupe lorsque la moissonneuse passera.

Si les 2 machines ne peuvent pas passer la même journée, il est indispensable que le créneau horaire soit très proche l'un de l'autre à 1 ou 2 journées près maximum.

Après le passage, le contenu des bacs est mis en sachets individuels pour pouvoir constater ensuite les éléments récupérés et pouvoir les quantifier et les qualifier (notamment pour ce qui concerne les graines d'adventices, les petits grains...).

Pour compléter ces relevés, des prélèvements de menues pailles au niveau de l'auge de récupération seront à faire pour récupérer des échantillons de menues pailles complet sur chaque parcelle testée avec le récupérateur (ne pas faire ces prélèvements dans les tas en bord de parcelle car le risque de non-homogénéité du prélèvement est trop important). Une

trappe, spécialement aménagée par la société THIERART au niveau de l'auge de récupération, devra permettre ces prélèvements.

NB : pour affiner les résultats et leur interprétation, il est important que pour chaque série d'essais, soient notés :

- Le modèle de la moissonneuse-batteuse utilisée, avec récupérateur et sans récupérateur ;
- Et pour chaque modèle de moissonneuse-batteuse utilisée **sans** et avec récupérateur, la vitesse du batteur et l'écartement entre batteur et contre-batteur.

Dans la mesure du possible, il serait intéressant de pouvoir utiliser le même type modèle de moissonneuse batteuse pour les essais avec ou sans récupérateur, **OU** des modèles de moissonneuse-batteuse avec des systèmes de battage proches.

Etape 3 : Repousses et adventices

Calendrier : l'idéal au niveau des parcelles testées serait de réaliser un déchaumage 10 jours après la récolte, pas trop profond pour simplement faire lever les herbes, puis plus de déchaumage jusqu'au passage pour les observations.

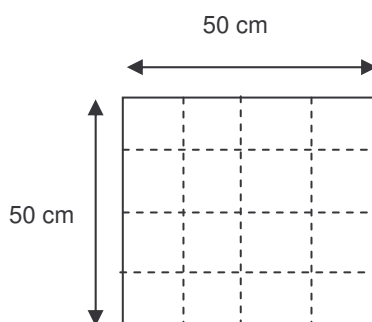
Déchaumage à 5 cm maxi (7 cm de mélange terre-paille après le travail). Utiliser un outil adapté et le régler en conséquence : disques indépendants, bèches roulantes, rotavator, Horsch SE, herse rotative... Eviter les outils à dents type Smaradg ou Terrano.

L'agriculteur ne doit pas épandre du fumier sur les zones d'essai, il risquerait alors de ressemer de nombreux adventices qui fausseraient le test.

Réalisation : observations à réaliser 2 à 3 semaines après le premier déchaumage.

Lors des observations, l'idée est de qualifier et quantifier les repousses et les mauvaises herbes en présence, à la fois sur la zone de passage du récupérateur activé et à la fois sur la zone de passage sans récupérateur (zone témoin).

Le protocole pour le comptage et la reconnaissance des repousses et mauvaises herbes en présence est de faire 4 mesures par zone (4 mesures dans la zone avec le récupérateur et 4 mesures dans la zone sans récupérateur) à l'aide d'un cadre de $\frac{1}{4}$ m² (maillage grâce à des ficelles pour délimiter $\frac{1}{4}$ de m² et à quadriller pour plus de facilité dans le comptage ; cf. schéma ci-dessous).



Pour chaque cadre (4 fois) :

- Nature des adventices en présence ;
- Nombre d'avertices au m² (et pourcentage des principales adventices en présence);
- Prises de photos représentatives.

Suite à ces observations, l'agriculteur pourra intervenir à nouveau sur les parcelles.

Etape 4 : Suivi suite aux essais

Vu la dormance de certaines adventices, il serait intéressant, suite à cette première série d'essais réalisés par le stagiaire, que des suivis soient mis en place (agriculteur, conseiller, coopératives...), notamment pour des observations pluriannuelles.

Cela consisterait en l'enregistrement sur les parcelles et zones testées des interventions chimiques ou mécaniques de destruction des adventices tout au long de l'année et le renouvellement des étapes 2 et 3 l'année suivante.

Il serait également intéressant d'observer les zones où les tas de menues-pailles seront déposés avant récupération (par chargement en bennes ou pressage, zones sur lesquelles devraient se concentrer des problèmes d'enherbement localisés. Indiquer les moyens utilisés par l'agriculteur pour gérer ces zones.

Le Châtelet sur Retourne, le 16 juillet 2008.

Ce document vous est confié en tant qu'expert ou partenaire du projet. Merci de n'en refaire aucune diffusion (en dehors de vos services internes).